



Concours de Dessin 2023



Menton, une ville de Palaces



Dépôt des dessins avant :
le **lundi 8 mai 2023**

Le dépôt des dessins doit se faire à :
L'EMAP - 2, rue du Jonquier
Tél. : 04 89 81 52 85

www.menton.fr



EMAP
École Municipale
d'Arts Plastiques
de Menton



VILLE DE
MENTON

Pour cette nouvelle année 2023, l'École Municipale d'Arts Plastiques de la ville de Menton organise pour les jeunes de 11 à 18 ans un concours de dessin.

L'origine du projet vient de l'envie de proposer un espace encourageant pour la jeunesse à franchir le pas vers la création artistique. Leurs talents seront mis en lumière et qui sait : peut être cela nourrira une future vocation.

C'est une occasion unique de participer à une première exposition collective au sein du Palais de l'Europe et de confronter son travail au regard du public. De nombreux prix sont également à la clé.

Tous à vos crayons !

Règlement

Le concours de dessin s'adresse à tous les élèves de collège et lycée de la commune de Menton et de ses environs.

Calendrier

Lundi 16 Janvier - Lancement de l'appel à candidature

Lundi 8 Mai - Clôture de l'appel à candidature

Courant Juin - L'annonce des lauréats se fera lors de l'exposition de fin d'année de l'EMAP qui aura lieu au Palais de l'Europe, Menton. Un espace sera dédié à la présentation de l'ensemble des dessins des candidats.

Thématique

Menton, une ville de Palace

Conditions de participation au concours

Le dessin doit être au format A3 (42 x 29,7 cm).

En noir et blanc ou en couleurs (crayon graphite, fusain, stylo, feutre, pastel, crayon de couleur, sanguine, pierre noire).

Nom, prénom, adresse et date de naissance doivent être notés au dos du dessin en lettres capitales.

Ne pas oublier la signature impérative des parents ou du représentant légal.

Tous les travaux respectant le format requis et remis dans les délais participent au concours de dessin.

Quelques pistes de réflexions

Les candidats peuvent aborder la thématique de diverses façons et ainsi s'atteler à reproduire :

- Le jardin (vue d'ensemble ou détaillée à savoir la flore, les bancs, les jarres, les hallées, etc)
- L'architecture (vue d'ensemble ou détaillée à savoir les moulures, les fenêtres, les fresques, les macarons, les blasons, les frises, vue d'intérieur ou d'extérieur, etc)

Une banque d'images sera mise à la disposition des candidats.

Vous pouvez également trouver le livre « Menton, une ville de Palace », de Monnier Yves, Bottaro Alain, Mariotti Julie, Kertenian Remy préfacé par Bernard Toulhier et Jean-Claude Guibal, à la bibliothèque l'Odysée à Menton. Les candidats peuvent également utiliser des images issues du web.

Enfin, des visites des Palaces de Menton sont organisées par le service du Patrimoine.

Dépôt des dessins

Le dépôt des dessins doit se faire à :

École Municipale d'Arts Plastiques

2, rue du Jonquier

06500

Menton

Membres du jury

Le jury du concours de dessin est composé de la Directrice de l'EMAP, de deux enseignants de dessin de l'EMAP, un représentant de la culture de la Mairie.

Critères évalués par le jury

Les membres du jury évalueront les travaux d'après les critères suivants :

- L'impression d'ensemble du dessin
- L'expressivité
- La qualité d'exécution
- La puissance du message
- Le côté unique et personnel
- L'originalité